



# Le Chiffre Déchaîné

**Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°165**

Le 4 février s'est tenue la réunion de la Commission Permanente Paritaire Nationale de négociation, d'interprétation et de conciliation de la branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes, au cours de laquelle nous devons traiter du sujet de la sous-traitance, au sein de la branche.

Ce point avait été mis à l'ordre du jour, à notre demande, lors de la réunion du mois de janvier. Sur la base de notre demande, les organisations patronales devaient apporter des éléments d'information pour échange.

Or, le jour de la réunion, les organisations patronales sont arrivées les mains vides, feignant de prendre le point pour la première fois, jouant même d'autorité pour affirmer qu'un recours à la sous-traitance dans nos secteurs relevait, en toute probabilité, d'un exercice illégal de la profession. Bref, une tentative de « *circulez, il n'y a rien à voir* ». Personne n'a été dupe de la manœuvre. Le point sera de nouveau à l'ordre du jour de la réunion du mois de mars.

La question est la suivante : des témoignages, de plus en plus nombreux, tendraient à montrer que de plus en plus dans nos cabinets, nous assisterions à des départs de salariés expérimentés, en vue de monter une structure destinée à produire des prestations pour leur ancien employeur, permettant en cela de gérer leur temps de travail et d'augmenter leur rémunération.

Ce processus, à travers la modification de la structure de coût (*transfert de la masse salariale vers les charges externes*), a comme conséquence directe, une pression sur les salaires, mais également sur la charge de travail, les anciens salariés, nouveaux sous-traitants, pouvant ainsi plus facilement réguler leur charge de travail – et transférer sur le collectif interne la surcharge.

Notre questionnement visait, d'une part, à objectiver la réalité de ce phénomène au niveau du secteur d'activité. En effet, la sous-traitance et le recours à la prestation externe se trouve à la croisée des chemins de plusieurs enjeux pour la branche :

- Il a certes des impacts pesant sur les conditions salariales : temps de travail, charge de travail et rémunération ;
- Mais il a aussi des répercussions sur le devenir de certains métiers de la profession à moyenne échéance. Un des gros poids-lourd du secteur a annoncé, publiquement, travailler avec une entreprise du numérique sur la digitalisation. Dit autrement, comme d'autres Big Four, cette organisation annonce s'engager sur un travail de fond d'automatisation – pour ne pas dire robotisation – de nombre d'opérations relevant de la tenue de compte.

D'autre part, notre demande visait aussi à réfléchir sur les évolutions du secteur. Nier l'existence de la sous-traitance, le transfert d'une partie des activités vers d'autres secteurs à travers la technologie ou l'offshoring de l'emploi et du traitement de certaines opérations, n'est pas suffisant pour faire disparaître un phénomène communément observé dans nos cabinets de taille relativement significative.

Et ce sujet est loin d'être neutre, étant donné la part des opérations de tenue de compte dans l'emploi. Potentiellement, il porte en germe une problématique de reconversion à venir, pour nombre de salariés positionnés sur ce type d'activité à moyenne échéance. Certains nouveaux bacheliers pourraient déjà être concernés par des problématiques d'évolution professionnelle pour se maintenir dans l'emploi, dans moins de 10 ans, s'ils ne s'inscrivaient pas dans un parcours de formation, allant au-delà du baccalauréat (*STMG pour ne pas le citer*).

La sous-traitance pose donc en lumière d'une part d'évolution des métiers, du secteur et de ses activités. Nous avons donc remis le point à l'ordre du jour et mis sur la table la possibilité de recueillir des données en la matière.

Nous vous informerons bien évidemment des avancées sur ce sujet.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Experts-Comptables* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**